



# NOTRE CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

Octobre 2023



## RESUME

Nous mettons en œuvre tout ce qui est possible afin de montrer l'exemple à travers notre mission, nos valeurs et nos engagements envers nos fournisseurs, nos clients et nos collaborateurs dans une totale transparence.

Thomas Chatel

# Sommaire

---

Les grands principes de cette charte .....	2
Relations avec les parties prenantes .....	3
<b>Les fournisseurs</b> .....	3
<b>Les clients</b> .....	4
<b>La planète</b> .....	4
Notre code de conduite des affaires .....	5
<b>Premier principe : la conformité à la loi</b> .....	5
<b>Deuxième principe : la confidentialité</b> .....	5
<b>Troisième principe : les conflits d'intérêts</b> .....	6
<b>Quatrième principe : l'indépendance du jugement</b> .....	6
<b>Cinquième principe : l'intégrité</b> .....	6

## Les grands principes de cette charte

---

Le code d'éthique et de conduite des affaires (nommé par la suite code éthique) a pour but de formaliser le cadre le quel ecofinder mène ses activités, ainsi que l'ensemble des normes éthiques auxquelles toutes les parties prenantes doivent se conformer dans leur travail au quotidien.

ecofinder s'engage à respecter :

- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies
- les différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail

**Aucun objectif de performance ne peut être établi si sa réalisation implique une violation de la législation et des principes de cette charte éthique.**

L'ensemble des parties prenantes doit se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans son pays. De plus, en cas de législation qui impose des exigences plus strictes que ce code éthique, la loi doit avoir la priorité.



Cette charte évoluera en même temps qu'ecofinder. Actuellement ecofinder ne possède aucun salarié, les sujets de collaborateurs et de gouvernance (dont les procédures de signalement) seront adressés ultérieurement dès que le contexte le permettra.

## Relations avec les parties prenantes

---

### Les fournisseurs

Les fournisseurs d'ecofinder doivent :

- Respecter la législation en vigueur dans tous les pays où ils exercent leur activité et donc respecter les droits du travail en vigueur
- Interdire toute forme de travail forcé ou toute forme de travail des enfants
- S'engager dans une démarche de lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts
- Mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité vis-à-vis de leurs salariés
- Assurer un lieu de travail sécuritaire et sain tout en préservant la dignité des individus et donc interdire toute forme de violence ou de discrimination
- Respecter la réglementation de protection de données personnelles (RGPD en union européenne et autres normes hors UE)
- Veiller à ce que leurs activités respectent les normes environnementales existantes et s'engager à limiter et réduire leurs impacts environnementaux
- Faire preuve de transparence et communiquer toutes les informations nécessaires (sur demande) pour qu'ecofinder puisse répondre à ses engagements (notamment les informations nécessaires pour intégrer les impacts environnementaux dans son rapport d'activité annuel)

Je m'engage auprès des fournisseurs à respecter ces mêmes engagements et à veiller à la fluidité des processus de paiement et respecter les délais contractuels ou légaux.

## Les clients

Je demande à mes clients de :

- Veiller à la fluidité des processus de paiement et respecter les délais contractuels ou légaux
- Respecter le cadre contractuel mis en place entre nous

Je m'engage auprès de mes clients à :

- Mettre en place un service après-vente ou un service de réclamation pour la résolution des conflits et rester en permanence à leur écoute
- Respecter scrupuleusement mes promesses en leur fournissant des services de haute qualité qui n'aillent pas à l'encontre de la santé de leurs collaborateurs, clients et consommateurs
- Préserver leur culture, tout en veillant à protéger leur réputation et leurs intérêts
- Garder confidentiels toutes les données et les savoir-faire, les protéger dans le cadre des lois et réglementations comme s'il s'agissait de mes propres informations

## La planète

*Chez ecofinder nous reconnaissons la planète en tant que partie prenante. Nous appliquons l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement comme préconisé par le principe 7 du Pacte Mondial des Nations Unies.*

Concrètement, je m'engage à :

- Appliquer la politique de développement durable d'ecofinder
- Intégrer les risques environnementaux dans l'ensemble des décisions de l'entreprise

## Notre code de conduite des affaires

---

### **Premier principe : la conformité à la loi**

Je m'engage à :

- Exercer mon activité en stricte conformité avec toutes les lois françaises et européennes, ainsi qu'avec les codes de déontologie qui s'appliquent à mon activité

### **Deuxième principe : la confidentialité**

Je m'engage à :

- Ne pas divulguer les informations auxquelles j'ai eu accès dans le cadre de mon activité professionnelle
- Reconnaître la valeur de ces informations
- Ne conserver que celles nécessaires aux opérations dans le cadre de mon activité
- Respecter les délais de conservation autorisés par la loi.

*Toutes les données clients sont soumises à une stricte obligation de confidentialité, qui ne peut être levée que si une obligation légale ou une décision juridique valide est émise par une autorité gouvernementale ou réglementaire compétente.*

## Troisième principe : les conflits d'intérêts

Je m'engage à :

- Eviter les situations de conflits d'intérêt personnel
- Instancier sans délai les situations où les intérêts privés seraient de nature à empêcher ou influencer l'exercice indépendant et impartial de mon activité auprès de mon client
- Prendre les mesures nécessaires pour résoudre ces situations par le dialogue et les prises de décisions, ces mesures seront consignées

## Quatrième principe : l'indépendance du jugement

*Les résultats d'études ou d'analyses que le consultant indépendant produit peut entraîner des conséquences importantes sur d'autres acteurs. Il est donc important de se protéger de toute influence pouvant orienter les résultats de ces engagements.*

Je m'engage à :

- Me protéger de toute influence pouvant orienter les résultats d'études ou d'analyses
- Conseiller mes clients en toute impartialité, et toujours dans le respect des textes de loi
- Suivre une politique tolérance zéro concernant tout acte de corruption et refuser toute forme d'extorsion et de paiement de facilitation dans la conduite de ma mission

## Cinquième principe : l'intégrité

Je m'engage à :

- Faire preuve de la plus haute intégrité et équité à l'égard de mes clients en toute circonstance
- Communiquer afin de minimiser tout risque d'ambiguïté
- N'accepter que les missions qui correspondent à mes qualités et capacités d'expertises
- Adhérer à l'idée d'une concurrence saine et loyale, basée sur le respect mutuel, soutenir fermement le principe d'un marché libre et concurrentiel

# Engagement personnel

---

Je soussigné **Thomas Chatel**, Dirigeant de la société ecofinder, m'engage à respecter le code d'éthique et de conduite des affaires de l'entreprise.

Date :

le 20/10/2023

Signature :

